

## La DREAL accompagne les territoires et les élus : découvrez notre boîte à outils

---

### Développer et favoriser les transports en commun

---

#### Contexte

Depuis 2008, l'État accompagne les collectivités dans leurs projets d'investissement et d'amélioration de transport collectif en site propre (TCSP) des autorités organisatrices de la mobilité en les cofinçant dans le cadre d'appels à projets.

4 appels à projets ont été lancés depuis 2008 et 14 lauréats ont été désignés au sein de la région Pays de la Loire.

Le quatrième appel à projets, lancé le 15 décembre 2020, est en cours d'instruction.

#### Votre rôle en tant qu'élu

En tant qu'autorité organisatrice de mobilité, vous pouvez solliciter une demande de financement de votre projet.

Si votre dossier est retenu, vous serez signataire de la convention d'attribution de la subvention.

#### Le rôle de la DREAL

La DREAL pilote au niveau régional cet appel à projets. À ce titre, elle reçoit les dossiers de demande de subvention, suit les collectivités dans la constitution de leur dossier et donne son avis quant à leur éligibilité.

À chaque lancement d'appel à projets, la DREAL communique sur ses caractéristiques et se met à disposition des collectivités pour les aider à constituer leur dossier de demande de subvention.

Après avoir remis son analyse des dossiers au ministère en charge des transports (DGITM), si le projet est lauréat, elle rédige avec la collectivité la convention de financement.

## Une question ?

Vous pouvez contacter la division Intermodalité de la DREAL :

- par mail : [di.sial.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:di.sial.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)
- par téléphone : 02 72 74 75 01

## En savoir plus :

- Retrouvez le bilan des appels à projets TCSP régionaux sur [le site internet de la DREAL](#).
- Consultez [la politique de l'État sur l'accompagnement des projets de transports collectifs](#).

